

Agreste

Données

Charente



Numéro 21 - Octobre 2011

Une publication de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

recensement agricole 2010

Premières tendances

En Charente, 7 900 chefs d'exploitation et coexploitants assurent la direction de 6 500 unités de production et apportent 59 % du travail agricole. La part de la main-d'œuvre saisonnière et occasionnelle passe de 7 % à 9 % en 10 ans.

L'agriculture charentaise emploie 1,9 actifs par exploitation, soit 1,3 unités de travail annuel.

La disparition des petites unités agricoles correspond en général à des absorptions qui se traduisent par des agrandissements. Ainsi la surface moyenne des exploitations s'établit à 56 hectares contre 43 hectares en 2000.

Les superficies viticoles ont gagné 1 500 hectares et sont gérées par 2 440 exploitations. Elles entretiennent en moyenne 15 hectares de vignes.

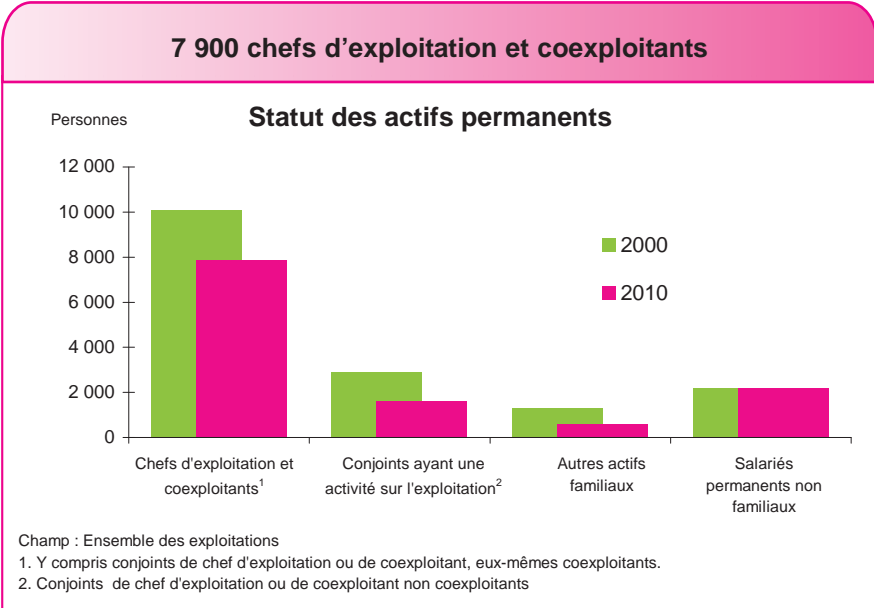
Les structures juridiques se modifient avec le développement très marqué des EARL (+ 37 %).

La mise en valeur de l'agriculture se réalise grâce à des exploitants plus jeunes et mieux formés qu'en 2000 : un peu plus d'un exploitant sur cinq a moins de 40 ans et un exploitant sur trois a au moins le niveau baccalauréat.

Les exploitants et coexploitants assurent 60 % du travail

L'agriculture charentaise emploie 12 200 personnes. Elles ne travaillent pas toutes à temps complet, aussi l'activité agricole représente-t-elle un équivalent temps plein de 8 200 unités de travail annuel (UTA). Comme ailleurs, l'essentiel du travail repose sur les chefs d'exploitation et sur les coexploitants. Ils réalisent 59 % du temps de travail effectif. Les conjoints et les autres membres de la famille exercent de plus en plus des activités non agricoles. Leur contribution pour faire fonctionner l'exploitation a diminué de moitié entre les deux recensements. Dans le même temps, l'effectif des salariés permanents non familiaux est resté stable entre 2000 et 2010, autour de 2 200. La quantité de travail fournie par les salariés a, en proportion, augmenté et couvre désormais 20 % des besoins (contre 10 % en 2000). Le salariat assure une UTA sur six en

2010 contre une sur huit en 2000. Le temps de travail des salariés a également augmenté, conséquence de la diminution des temps partiels : 51 % des personnes travaillant régulièrement sur l'exploitation sont à temps complet en 2010, contre 44 % en 2000. Trois salariés permanents sur cinq travaillent dans une exploitation spécialisée en viticulture. Même si les vendanges se réalisent principalement à la machine, les viticulteurs ont besoin d'un complément de main-d'œuvre saisonnière qui représente 9 % de la force de travail. Près de 5 saisonniers sur 8 sont mobilisés dans la viticulture. Enfin, les exploitants en appellent à des prestataires externes, entreprises de travaux agricoles (ETA) et coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA). Cela représente 2 % du travail, soit une progression de près de 63 % par rapport à 2000.



Source : Agreste - Recensements agricoles



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION DE LA PÊCHE DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les exploitations spécialisées dans la viticulture, les céréales et oléoprotéagineux et la polyculture et élevage représentent 74 % des moyennes et grandes exploitations.

28 % des exploitations sont spécialisées dans les céréales et oléagineux.

1 équivalent temps plein pour 40 hectares en 2010, c'est 7 hectares de plus qu'en 2000.

46 % des exploitants utilisent internet sur leur exploitation, 71 % dans les grandes exploitations et seulement 20 % dans les petites.

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales.

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ Sur internet par commune : cartographie interactive données de cadrage données détaillées.

■ Résultats provisoires issus des premiers traitements statistiques.

Suivez l'actualité du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr et sur www.draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole

Parmi les moyennes et grandes exploitations :

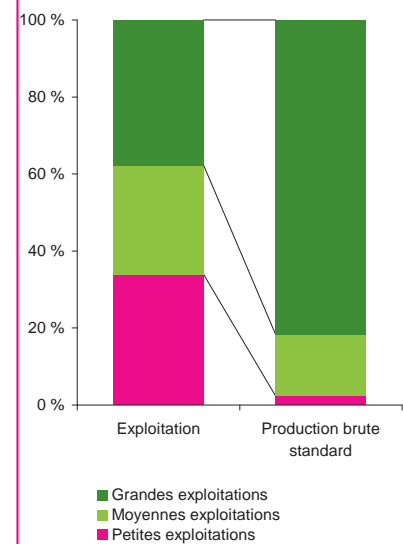
- 25 % des exploitants et coexploitants sont des femmes
- 22 % des exploitants et coexploitants ont moins de 40 ans
- 41 % ont au moins le baccalauréat.

6 500 exploitations cultivent 366 200 hectares

L'agriculture utilise 65 % du territoire de Charente, soit 389 500 hectares. La superficie agricole utilisée (SAU) couvre 366 200 hectares, le solde correspondant aux bâtiments, aux cours, ainsi qu'aux bois et landes. Une exploitation picto-charentaise sur quatre a été recensée en Charente, soit 6 500 contre 8 840 en 2000. L'agriculture en Charente a perdu 2 300 exploitations, principalement des petites et moyennes. Durant la période intercensitaire, le rythme de cessation d'activité agricole a été proche de celui observé au niveau national. Par ailleurs les agriculteurs exploitent 9 800 hectares de moins qu'il y a dix ans (- 3 %). Le secteur viticole résiste bien. Comme en 2000, près de deux exploitations sur cinq sont spécialisées en viticulture. Mais le nombre d'exploitations en grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux) est seul à progresser, en valeur absolue comme en part relative. Cette orientation regroupe une exploitation sur quatre en 2010 contre une sur six en 2000. Les exploitations affichant un potentiel de production annuel d'au moins 25 000 euros sont au nombre de 4 300. Ces exploitations, dites de moyenne ou grande taille, contribuent à hauteur de 98 % à la production potentielle départementale et occupent 94 % de la superficie agricole.

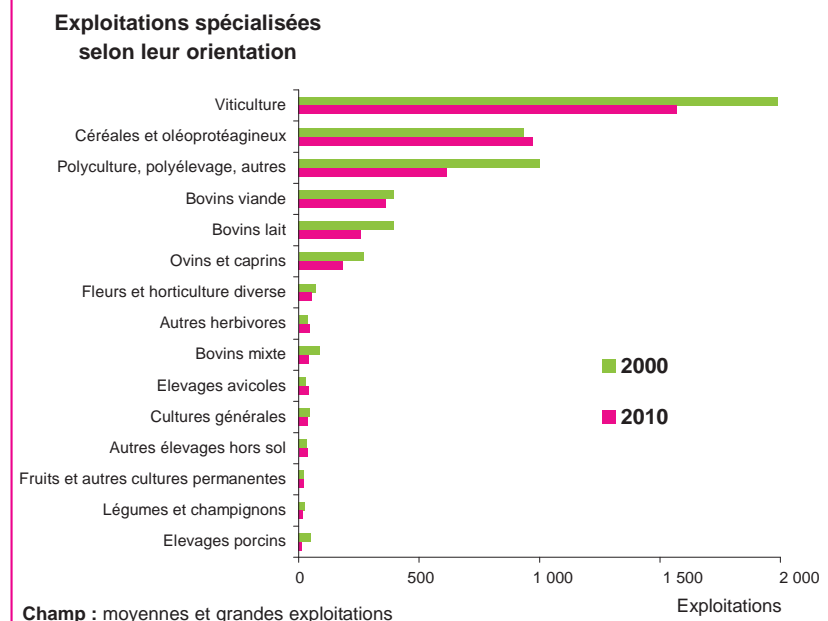
La catégorie des grandes exploitations, dont le potentiel de production annuel dépasse 100 000 euros, diminue de 6 % depuis 2000. Mais en proportion, elle rassemble 38 % des exploitations, contre 29 % dix ans auparavant. La capacité de production des grandes exploitations s'est renforcée et dispose de 82 % du potentiel de la production agricole et 64 % de la SAU.

Les grandes exploitations représentent 82 % de la production brute standard



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

37 % des exploitations spécialisées dans la viticulture



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

1 830 exploitations spécialisées dans la viticulture

La vigne qui prédomine dans le Cognaçais est valorisée par 2 770 exploitations contre 4 630 en 2000. Les surfaces viticoles s'étendent sur 40 600 ha soit 1 500 ha de plus qu'en 2000, alors que la Charente-Maritime, dans un même temps, a perdu 1 350 ha de vignes. La filière viticole s'oriente vers la qualité. Les vignes sont destinées pour 96 % d'entre elles à la production des eaux-de-vie et à la fabrication de pineau.

L'EARL, toujours plus

La concentration des exploitations s'est accompagnée d'un développement des formes sociétaires (+ 15 %). Aujourd'hui, leur part atteint 33 % contre 21 % en 2000. Les exploitations individuelles demeurent cependant majoritaires malgré un recul de 38 %. En effet, 67 % des exploitations ont adopté ce régime juridique : les plus petites y sont attachées à 96 % alors que la proportion tombe à 80 % pour les moyennes et 32 % pour les grandes exploitations. Plus petites, les exploitations individuelles disposent de 33 % du potentiel de production agricole départemental. L'essor des exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) marque cette dernière décennie : leur nombre

Les superficies se concentrent dans des exploitations plus spécialisées. Ainsi 1 830 vigneronnes spécialisées entretiennent en moyenne 20 ha de vigne. Une exploitation sur deux dispose d'au moins 15 ha de vignes. Ces exploitations vinifient 97 % de leur récolte en cave particulière et commercialisent leur production essentiellement par le biais des négociants (97 % des ventes).

a progressé de 37 % entre 2000 et 2010. Dans un cas sur trois, elles ne comptent qu'un seul associé et conservent une dimension économique modeste puisque ces EARL unipersonnelles ne possèdent que 11 % du potentiel de production agricole départemental.

A l'inverse, les 290 groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) accusent un retrait de 31 %. Les autres sociétés civiles, principalement les sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA), sont 600. Mais grâce à la taille imposante de leurs structures, leur produit contribue pour 22 % de la production départementale.

366 200 hectares de surface agricole utilisée (SAU) :

53 % de cultures en céréales, oléagineux, protéagineux,

18 % de cultures fourragères,

12 % de superficies toujours en herbe,

11 % de cultures en vignes, soit 40 600 hectares,

5 % des superficies en jachères,

470 hectares de légumes secs ou frais,

1 420 hectares de cultures permanentes hors vignes (dont 530 de noyers),

2 770 exploitations possèdent des surfaces en vigne.

1 600 exploitations ont des bovins, elles détiennent 20 % des bovins de Poitou-Charentes,

45 800 caprins, soit une hausse de 34 % par rapport à 2000,

118 300 porcins, soit une augmentation de 17 % en 10 ans.

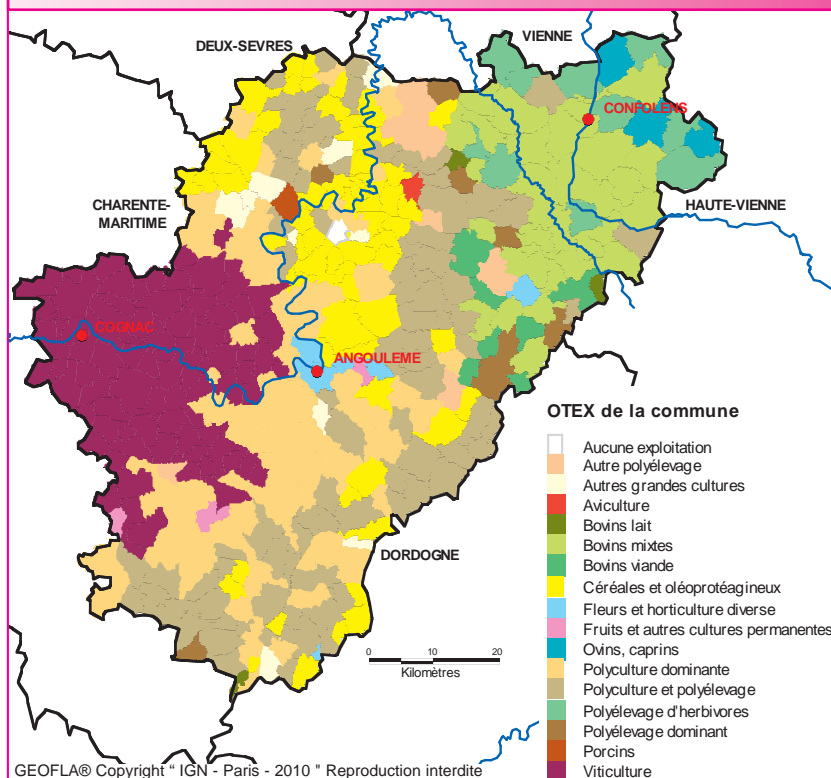
600 exploitations pratiquent au moins une activité de diversification.

800 exploitations commercialisent des produits en circuit court.

9 % de la SAU sont irrigables. En 2010, 26 500 hectares ont été arrosés.

30 % de la superficie agricole n'ont pas reçu de traitement phytosanitaire.

Orientation technico-économique par commune



56 hectares en moyenne par exploitation

	Charente		Charente-Maritime		Deux-Sèvres		Vienne		Poitou-Charentes		France métropolitaine	
	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000
Exploitations agricoles (milliers)	6,5	- 26 %	7,4	- 26 %	6,4	- 30 %	5,2	- 30 %	25,5	- 28 %	490,0	- 26 %
Chefs d'exploitation et coexploitants (milliers de personnes)	7,9	- 22 %	8,7	- 22 %	8,6	- 24 %	6,4	- 26 %	31,6	- 23 %	603,9	- 21 %
Salariés permanents (milliers de personnes)	2,2	0 %	2,3	0 %	1,7	0 %	1,2	- 8 %	7,4	- 1 %	154,9	- 6 %
Travail agricole (milliers d'UTA)	9,2	- 21 %	10,7	- 22 %	9,8	- 25 %	6,7	- 26 %	36,4	- 23 %	751,4	- 22 %
Superficie agricole utilisée (milliers d'ha)	366,2	- 3 %	430,5	- 3 %	450,4	- 3 %	474,6	- 1 %	1 721,7	- 2 %	26 950,7	- 3 %
Superficie agricole utilisée moyenne (ha)	56	+ 32 %	58	+ 31 %	70	+ 39 %	91	+ 41 %	68	+ 36 %	56	+ 31 %
Sup. en céréales et oléagineux (milliers d'ha)	194,2	+ 2 %	287,7	+ 4 %	238,0	+ 9 %	325,1	+ 8 %	1 045,0	+ 6 %	11 917,6	+ 8 %
Superficie en vignes (milliers d'ha)	40,6	+ 4 %	39,6	- 3 %	0,8	- 20 %	1,4	- 22 %	82,4	0 %	782,1	- 11 %
Vaches laitières (milliers de têtes)	21,6	- 20 %	21,8	- 30 %	36,7	- 14 %	16,0	- 17 %	96,1	- 20 %	3 717,0	- 11 %
Vaches nourrices (milliers de têtes)	46,2	- 2 %	26,1	- 5 %	102,3	- 6 %	48,3	+ 6 %	222,8	- 3 %	4 100,0	- 5 %
Chèvres (milliers de têtes)	26,2	+ 14 %	20,0	+ 15 %	176,0	+ 10 %	77,8	+ 16 %	300,0	+ 12 %	977,0	+ 16 %
Brebis-mères (milliers de têtes)	60,0	- 38 %	9,1	- 18 %	175,8	- 24 %	196,5	- 29 %	441,4	- 28 %	4 143,0	- 20 %

Champ : Ensemble des exploitations

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a **une activité agricole** soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en package collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle **atteint une certaine dimension**, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa **gestion courante est indépendante** de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant

de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ Les **actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

■ **L'unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (OTEX)**.